

**AVIS CONCERNANT LE FINANCEMENT FUTUR DU FONDS DE RÉSERVE
(conformément au paragraphe 94 (9) de la Loi de 1998 sur les condominiums)**

Loi de 1998 sur les condominiums

DESTINATAIRES : Tous les propriétaires du/de
..... (désignation du plan de condominium)

OU

[Pour toutes les associations condominiales, sauf les associations condominiales de parties communes :

DESTINATAIRES : Les propriétaires de la (des) partie(s) privative(s),
niveau(x), (désignation du
plan de condominium)]

[Dans le cas d'une association condominiale de parties communes :

DESTINATAIRES : Les propriétaires d'un intérêt commun sur
..... (nom de l'association condominiale) qui se
rattache à (décrire la ou les parcelles de bien-fonds en
cause)]

Le conseil a reçu et examiné une (préciser la
catégorie d'étude de fonds de réserve) datée du, effectuée par
..... (indiquer le nom de la personne qui a fait l'étude du
fonds de réserve). Le conseil a proposé un plan visant le financement futur du fonds de réserve
qui, selon lui, garantira que, conformément aux règlements pris en application de la *Loi de 1998
sur les condominiums*, le fonds de réserve suffira aux réparations majeures apportées aux parties
communes et aux biens de l'association ainsi qu'à leur remplacement.

Le présent avis comprend :

1. un résumé de l'étude du fonds de réserve,
2. un résumé du plan de financement proposé,
3. un état indiquant en quoi, le cas échéant, l'étude du fonds de réserve et le plan de
financement proposé diffèrent.

une augmentation de la contribution est prévue pour l'exercice durant lequel l'étude du fonds de réserve est terminée, indiquer également le montant de cette augmentation.)

OU

À l'heure actuelle, la contribution mensuelle moyenne au fonds de réserve est de\$ pour votre (vos) partie(s) privative(s) [ou dans le cas d'une association condominiale de parties communes : votre (vos) intérêt(s) commun(s)]. Selon le plan de financement proposé, la contribution mensuelle moyenne pour votre (vos) partie(s) privative(s) [ou dans le cas d'une association condominiale de parties communes : votre (vos) intérêt(s) commun(s)] augmentera de\$ (indiquer le montant de l'augmentation pour chacun des trois exercices qui suivent celui où l'étude du fonds de réserve a été terminée. Si une augmentation de la contribution est prévue pour l'exercice durant lequel l'étude du fonds de réserve est terminée, indiquer également le montant de cette augmentation.)

Le plan de financement proposé sera mis en œuvre à compter du (indiquer une date tombant plus de 30 jours après le jour où le présent avis est envoyé aux propriétaires).

Fait le 2.....

Association condominialen°

.....
(signature)

.....
(nom en caractères d'imprimerie)

.....
(signature)

.....
(nom en caractères d'imprimerie)

(Apposer le sceau de l'Association ou ajouter une déclaration portant que les signataires sont autorisés à lier l'Association.)

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DU FONDS DE RÉSERVE

Ce qui suit est un résumé de(préciser la catégorie d'étude de fonds de réserve) datée du, effectuée par

remplacement prévus des parties communes et des biens de l'Association. En conséquence, l'Association a fait faire l'étude du fonds de réserve.

Les dépenses estimatives que l'association devait payer sur le fonds de réserve au cours des trente (30) prochaines années sont présentées dans le TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE. Dans le présent résumé, « contribution annuelle » s'entend du montant total qui doit être contribué chaque année au fonds de réserve, à l'exclusion des intérêts courus sur le fonds. La contribution annuelle recommandée pour (indiquer l'exercice qui suit celui durant lequel l'étude a été achevée, à moins qu'il soit question d'augmenter la contribution pour l'exercice en cours, auquel cas il s'agit d'indiquer l'exercice en cours) est de \$, compte tenu des dépenses estimatives et de ce qui suit :

Solde d'ouverture estimatif du fonds de réserve\$
Solde minimal du fonds de réserve durant la période projetée\$
Taux d'inflation annuel hypothétique des dépenses payées sur le fonds de réserve%
Taux d'intérêt annuel hypothétique pour les intérêts que rapportera le fonds de réserve%

L'étude du fonds de réserve peut être examinée..... (préciser, par exemple, si une demande écrite et un préavis raisonnable sont requis, tel que prévu au paragraphe 55 (3) de la Loi de 1998 sur les condominiums, et indiquer où et quand il est possible d'examiner l'étude).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Solde d'ouverture estimatif du fonds de réserve\$
Solde minimal du fonds de réserve (tel qu'indiqué dans le tableau)\$
Taux d'inflation annuel hypothétique des dépenses payées sur le fonds de réserve%
Taux d'intérêt annuel hypothétique pour les intérêts que rapportera le fonds de réserve%

Exercice	Solde d'ouverture	Contribution annuelle recommandée	Dépenses estimatives corrigées de l'inflation	Intérêts courus estimatifs	Pourcentage de hausse de la contribution annuelle recommandée	Solde de clôture
Montrer 30 exercices						

RÉSUMÉ DU PLAN PROPOSÉ

VISANT LE FINANCEMENT FUTUR DU FONDS DE RÉSERVE

Ce qui suit est un résumé du plan visant le financement futur du fonds de réserve proposé par le conseil.

Le conseil a reçu et examiné une (préciser la catégorie d'étude de fonds de réserve) datée du, effectuée par (indiquer le nom de la personne qui a fait l'étude du fonds de réserve). Le conseil a proposé un plan visant le financement futur du fonds de réserve qui, selon lui, garantira que, conformément aux règlements pris en application de la *Loi de 1998 sur les condominiums*, le fonds de réserve suffira aux réparations majeures apportées aux parties communes et aux biens de l'association ainsi qu'à leur remplacement.

Le conseil a adopté les recommandations de financement formulées dans l'étude du fonds de réserve, et il les mettra en œuvre tel qu'indiqué dans le tableau des contributions.

Le montant total de la contribution annuelle pour l'exercice en cours recommandée dans le plan de financement proposé s'élève à\$, ce qui

(rayer l'énoncé inutile : correspond au montant déjà budgété

OU

représente une augmentation de% du montant déjà budgété).

OU

Le conseil n'a pas adopté les recommandations de financement formulées dans l'étude du fonds de réserve, et il a proposé un plan visant le financement futur du fonds de réserve tel qu'indiqué dans le tableau des contributions fondé sur ce qui suit :

Solde d'ouverture estimatif du fonds de réserve\$
Solde minimal du fonds de réserve durant la période projetée\$
Taux d'inflation annuel hypothétique des dépenses payées sur le fonds de réserve%
Taux d'intérêt annuel hypothétique pour les intérêts que rapportera le fonds de réserve%

Le montant total de la contribution annuelle pour l'exercice en cours recommandée dans le plan de financement proposé s'élève à\$, ce qui

(rayer l'énoncé inutile : correspond au montant déjà budgété

un préavis raisonnable sont requis, tel que prévu au paragraphe 55 (3) de la Loi de 1998 sur les condominiums, et indiquer où et quand il est possible d'examiner le plan proposé).

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

Exercice	A Contribution annuelle *	Augmentation en % par rapport à l'exercice précédent	B Autre contribution (p. ex., prélèvement spécial, prêt)	A + B Contribution annuelle totale au fonds de réserve
Montrer 30 exercices consécutifs, à commencer par l'exercice en cours			(indiquer le montant, fournir une description et préciser à quel moment de l'exercice chacune de ces contributions doit avoir lieu)	

* « contribution annuelle » s'entend du montant devant être contribué chaque année au fonds de réserve à partir des contributions aux dépenses communes mensuelles.

DIFFERENCES ENTRE L'ÉTUDE DU FONDS DE RÉSERVE ET LE PLAN PROPOSÉ VISANT LE FINANCEMENT FUTUR DU FONDS DE RÉSERVE

Le plan visant le financement futur du fonds de réserve proposé par le conseil diffère de l'étude du fonds de réserve en ce qui a trait à ce qui suit :

..... (préciser les différences).